



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 20-F
7 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 3.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Directeur du BDT

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET SPACECOM

Le projet SPACECOM a été conçu par le BDT dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA) en vue d'encourager le plus possible les applications des technologies de télécommunication spatiale dans les pays en développement et d'améliorer ainsi les réseaux et services de télécommunication de ces pays, notamment dans les zones rurales et isolées.

1 Activités menées en 1994

Le projet a été lancé officiellement le 1er septembre 1994, suite aux conclusions de la première réunion des bailleurs de fonds du projet SPACECOM tenue les 6 et 7 juillet 1994 à Genève. A cette occasion, 18 participants représentant des constructeurs et opérateurs mondiaux de systèmes de télécommunication ainsi que des organismes régionaux et internationaux ont souscrit sans réserve aux objectifs du projet SPACECOM et ont approuvé les activités prévues à cet égard, tout en soulignant la nécessité:

- d'assurer une coordination étroite entre les activités relevant du projet et celles menées par les Commissions d'études de l'UIT-D;
- de veiller à ce que les résultats du projet soient adaptés aux besoins des pays, compte tenu des impératifs techniques, réglementaires et financiers et des questions liées aux investissements;

Sur la base des différents éléments du projet SPACECOM, les participants à la réunion ont élaboré un plan d'exécution en trois phases (voir l'Annexe 1) et mis en place un mécanisme prévoyant:

- la participation de toutes les parties intéressées: Membres de l'UIT-D, bailleurs de fonds qui financent le projet, pays en développement et communautés d'utilisateurs, institutions régionales intergouvernementales, constructeurs et fournisseurs de services axés sur le segment spatial;
- une coordination étroite avec les Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;
- le versement, par les bailleurs de fonds, de contributions en espèces ou en nature, l'objectif étant de garantir un budget d'au moins 500 000 dollars EU pour le financement du projet;

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

- la mobilisation par l'UIT, d'une partie de ses ressources internes, afin d'encourager la participation des pays en développement aux activités relatives au projet.

Une campagne très active a été organisée pour faire connaître le projet SPACECOM aux Membres de l'UIT-D et au niveau international, au cours de réunions d'information tenues à Paris, à Londres, à Bangkok et à Tokyo. En novembre 1994, les engagements financiers se montaient déjà à un total de 175 000 dollars EU, dont 85 000 dollars ont été effectivement reçus par l'UIT.

2 Activités menées en 1995

Au cours de la deuxième réunion des bailleurs de fonds, tenue les 6 et 7 juillet 1995 au siège d'Inmarsat (Londres), plusieurs décisions ont été prises:

- il a été créé une Commission de direction comprenant trois bailleurs de fonds qui se sont engagés à verser au moins 20 000 dollars EU en espèces. Cette Commission a notamment pour tâche d'établir des programmes, d'examiner les budgets et d'attribuer des ressources pour l'exécution du projet;
- il a été décidé d'organiser la première réunion de la Commission de direction à Genève, en octobre 1995, à l'occasion de l'Exposition Telecom 95, afin:
 - d'adopter le mandat de la Commission de direction;
 - de fixer une date limite de participation aux travaux de la Commission de direction;
 - d'élaborer les critères applicables à la collecte de renseignements, de documents et de données sur le projet SPACECOM;
 - de définir les critères qui présideront au choix des projets pilotes et à leur répartition entre des équipes de travail chargées de fournir les services d'experts nécessaires à la mise au point définitive des modalités d'exécution de certains projets pilotes sur le triple plan technique, financier et réglementaire;
- les pays en développement ont été invités à soumettre des propositions, notamment des lignes directrices pour la formulation de propositions de projets pilotes;
- il a été décidé de poursuivre les efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès d'organismes de financement internationaux, d'organismes s'occupant de développement et d'organisations de télécommunication internationales et régionales;
- l'ESA a détaché des experts pour participer à l'exécution du programme de travail N° 1;
- la Commission européenne a fourni des services d'experts pour:
 - l'analyse des réponses au questionnaire adressé aux pays en développement, afin de déterminer les besoins de ces pays en matière de technologies spatiales et de télécommunications par satellite (Annexe 2);
 - la définition des tâches à entreprendre au titre des programmes de travail N°s 2 et 5;
 - l'élaboration de modèles relatifs à l'évaluation des avantages socio-économiques des télécommunications par satellite pour le développement rural intégré (programme de travail N° 4).

La Commission de direction a tenue sa première réunion à Genève le 15 novembre 1995, en présence de 14 membres sur les 16 que compte la Commission, et a pris les décisions suivantes:

- adoption du mandat de la Commission de direction SPACECOM;
- création de Groupes de travail chargés de faciliter l'échange d'informations et le processus de prise de décisions:
 - Groupe de travail chargé des communications par voie électronique (Président: M. J. Mack, Department of State, Etats-Unis);
 - Groupe de travail pour les questions budgétaires (Président: M. I. Wright, Inmarsat);
 - Groupe de travail chargé des projets pilotes (Président: coordonnateur du projet SPACECOM),
- choix des activités associées aux programmes de travail du projet SPACECOM (contributions en nature).

Toutefois, la Commission de direction a décidé de reporter le processus de sélection de projets pilotes à sa prochaine réunion, prévue au printemps de 1996, l'invitation à soumettre des propositions n'ayant été envoyée que le 20 septembre 1995 et uniquement en anglais. Etant donné qu'INTELSAT a fait traduire ce document en français et en espagnol, celui-ci a pu être distribué par la suite à toutes les parties concernées.

3 Activités menées en 1996

En 1996, plusieurs faits nouveaux sont intervenus dans l'exécution du projet SPACECOM, à savoir:

- le Groupe de travail chargé des projets pilotes, créé par la première Commission de direction, s'est réuni à Genève les 22 et 23 avril 1996, en présence de 17 bailleurs de fonds. Une première série de propositions de projets pilotes (présentées par le Bénin, le Bhoutan, le Cameroun, le Guyana, l'Indonésie, le Kenya, la Mongolie, la Somalie, la Gambie, le Suriname, la Tanzanie, Sri Lanka et la Zambie) ainsi qu'une application de télémédecine en Afrique (associant le PNUE et la FAO) ont été passées en revue et soumises à des Groupes de travail spéciaux chargés de déterminer la viabilité de chaque projet, d'élaborer le cahier des charges correspondant et de promouvoir des accords de partenariat pour en assurer la mise en oeuvre;
- la deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96, Abidjan, 6-10 mai 1996) a reconnu l'intérêt que présentait le projet SPACECOM pour le développement socio-économique en Afrique et a exhorté les administrations à lui apporter tout l'appui nécessaire afin d'en garantir le succès;
- le projet SPACECOM a également retenu l'attention de pays arabes lors de la réunion préparatoire de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes, tenue du 3 au 5 juin 1996 à Damas, et de la Conférence régionale de développement des télécommunications (AR-CRDT-96) tenue à Beyrouth du 11 au 15 novembre 1996. Les Etats arabes ont été invités à participer au projet SPACECOM pour pouvoir tirer parti des activités prévues au titre du projet;
- un coordonnateur du projet SPACECOM a été désigné officiellement le 1er octobre 1996;
- des pays en développement, ainsi que des constructeurs d'équipements, des opérateurs de satellites et des organismes gouvernementaux ou de financement ont manifesté un intérêt croissant pour le projet SPACECOM. En conséquence:

- le questionnaire et l'invitation à soumettre des propositions de projets pilotes ont suscité davantage de réponses;
- des contributions financières supplémentaires ont été annoncées. A la fin de 1996:
 - 65 pays avaient répondu au questionnaire;
 - 13 propositions de projets pilotes avaient été soumises;
- le nombre total de contributions annoncées par les bailleurs de fonds s'est élevé à 335 000 dollars EU, dont 297 110 dollars ont été effectivement reçus par l'UIT.

4 Activités entreprises en 1997

En 1997, année qui a marqué le passage de la phase actuelle de "développement" du projet SPACECOM à celle de sa "mise en oeuvre sur le terrain", avec la réalisation d'activités concrètes, les efforts ont essentiellement consisté:

- à poursuivre le processus de coordination avec la Commission européenne en vue d'achever l'analyse des réponses au questionnaire SPACECOM fournies par les pays en développement;
- à promouvoir des projets pilotes et des partenariats entre opérateurs de satellites, constructeurs d'équipements et pays bénéficiaires;
- à préparer la réunion de 1997 de la Commission de direction;
- à mobiliser davantage de contributions, tant en espèces qu'en nature.

Toutes les parties intéressées, qu'il s'agisse des constructeurs, des opérateurs et des pays bénéficiaires, ont confirmé qu'elles entendaient continuer à fournir des contributions pour les activités SPACECOM et à participer aux activités y afférentes.

En avril, la Commission européenne a désigné le consultant chargé d'analyser les réponses au questionnaire SPACECOM. Le contrat a été conclu avec un organisme français, l'"Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe" (IDATE).

Les conclusions formulées par ce consultant, ou du moins un rapport préliminaire sur ces conclusions, devaient être prêtes en septembre en vue d'être soumises à la réunion de la Commission de direction prévue initialement en octobre/novembre, au cours de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997. En raison d'un problème d'ordre budgétaire, la Commission européenne n'a pas été en mesure d'autoriser officiellement le consultant à commencer ses travaux.

Ce problème budgétaire a été résolu fin novembre 1997 et le contrat a été signé en décembre.

On a renforcé la coordination et la coopération avec d'autres activités de l'UIT/BDT (télémédecine, protection de l'environnement, téléapprentissage) ou avec des initiatives mondiales dont les objectifs s'apparentent à ceux du projet SPACECOM.

Concrètement, une liaison directe a été établie entre le projet SPACECOM et les nouveaux systèmes GMPCS, dans le cadre de l'application des dispositions de l'Avis N° 5 approuvé par le premier Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 21-23 octobre 1996), (mise en oeuvre de services GMPCS dans les pays en développement), avec l'organisation par le BDT, de juillet à octobre 1997, d'une série de cinq ateliers régionaux sur les GMPCS au profit des pays en développement dans les cinq régions de l'UIT.

Lors de ces ateliers, le projet SPACECOM a été présenté à environ 600 participants représentant plus d'une centaine de pays, dix organisations régionales et internationales et dix-huit opérateurs de systèmes GMPCS. Les opérateurs de systèmes ne faisant pas encore partie du projet SPACECOM

ont été invités à le faire et à prendre part aux activités relevant du projet, afin de contribuer à son succès.

5 Programme de travail 1998

- 1) Le 16 janvier 1998, une réunion s'est tenue au siège de la Commission européenne à Bruxelles, en présence de représentants de la Commission européenne, de l'IDATE et du BDT, en vue de confier officiellement à l'IDATE l'analyse des réponses au questionnaire SPACECOM pour:
 - identifier et analyser les difficultés actuelles et souligner les contraintes qui font encore obstacle à l'exploitation des technologies de télécommunication par satellite dans de nombreux pays;
 - évaluer la situation actuelle et les besoins dans diverses régions en vue d'étendre les télécommunications aux zones rurales ou isolées.
- 2) Les participants à la réunion ont établi un calendrier pour la diffusion des résultats de l'étude:
 - L'IDATE élaborera un rapport préliminaire sur les résultats de l'étude qu'il présentera aux Membres de la Commission de direction du projet SPACECOM pendant une réunion extraordinaire prévue provisoirement à La Valette avant la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98, 23 mars - 1er avril 1998).
 - Les recommandations et le rapport final sur l'étude seront disponibles avant la fin de juillet 1998.
 - La réunion ordinaire de 1998 de la Commission de direction du projet SPACECOM aura lieu à Genève en octobre/novembre 1998 et sera chargée d'examiner les recommandations et le rapport final de l'IDATE en vue:
 - d'évaluer les études actuelles et les résultats obtenus dans le cadre du projet SPACECOM;
 - de mettre à jour le programme et les activités du projet SPACECOM;
 - de trouver des solutions appropriées et de déterminer les projets concrets à mettre en oeuvre avec la participation de représentants du secteur des télécommunications spatiales et d'organismes de financement internationaux.
- 3) D'ici à la fin de 1998, un rapport sur les études de l'IDATE, sur les résultats du projet SPACECOM et sur le plan d'action adopté par la Commission de direction à sa réunion de 1998, sera élaboré et distribué aux bailleurs de fonds et aux pays en développement dans le cadre de la reprise du projet SPACECOM et de la mise à jour de ses objectifs et de ses activités, compte tenu de l'évolution des télécommunications et de leur environnement depuis 1995.

ANNEXE 1

Plan d'exécution du projet SPACECOM

- Les activités du projet ont été réparties en 11 (onze) programmes de travail en fonction des possibilités et de l'intérêt qu'elles offrent.
- Le secteur de l'industrie et les pays participants seront étroitement associés aux activités de chaque programme de travail.
- Selon la méthode de travail convenue avec les bailleurs de fonds initiaux, la mise en oeuvre du projet se déroulera en trois phases:

Phase 1

- Examen des technologies de télécommunications spatiales actuelles et nouvelles.
Applications et répercussions possibles pour l'exploitation dans les pays en développement.
- Evaluation de la situation actuelle dans les diverses régions à l'aide du questionnaire destiné aux pays en développement.
- Identification des principales contraintes (techniques, financières, réglementaires et autres) faisant obstacle à une exploitation généralisée des technologies de télécommunications spatiales.
- Identification de structures concrètes pour les projets pilotes.

Phase 2

- Elaboration de projets pilotes
 - Définition de la configuration du système
 - Analyse des besoins en ingénierie
- Evaluation économique/financière des projets pilotes
 - Estimation des coûts
 - Structures tarifaires et prévision des recettes
 - Rendement de l'investissement
- Aspects politiques/réglementaires
 - Analyse/élaboration de réponses aux questionnaires
 - Situation et tendances actuelles dans les divers pays
 - Etude de la réglementation, en pleine évolution, du secteur des télécommunications spatiales
 - Elaboration de directives/recommandations
- Considérations relatives à la mise en oeuvre:
 - Définition des ressources nécessaires (techniques, humaines, financières)
 - Identification des partenaires locaux éventuels
 - Etablissement de plans de partenariats/coentreprises applicables pour la mise en oeuvre des projets pilotes

Phase 3

- Ateliers/séminaires:
 - Présentation des résultats de l'étude
 - Présentation des systèmes/produits actuels et nouveaux proposés
 - Présentation des projets pilotes
- Elaboration des spécifications de performances et des directives d'évaluation pour les projets pilotes, notamment des indicateurs à contrôler.
- Activités de suivi - Evaluation des projets pilotes - Elaboration d'un rapport final.

ANNEXE 2

Questionnaire destiné aux pays en développement

Dans le cadre des activités de la Phase 1, un questionnaire a été élaboré et envoyé à plus de 160 organisations de télécommunication de différents pays en développement. Le questionnaire contient 63 questions regroupées dans 9 sections:

- Section 1 Situation actuelle des télécommunications rurales
 - Section 2 Plans actuels et futurs, stratégies et projets pour le développement des télécommunications rurales
 - Section 3 Applications actuelles et prévues des technologies de télécommunications par satellite
 - Section 4 Cadre politique et réglementaire
 - Section 5 Concurrence
 - Section 6 Octroi de licences
 - Section 7 Droits de douane
 - Section 8 Facturation et tarification
 - Section 9 Etudes de cas
-